

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20171219-D2017303-DE

Nombre de conseillers

En exercice : **27**

Présents : **23**

Absents : **4**

- dont suppléés : **0**

- dont représentés : **4**

Votants : **27**

- dont « pour » : **27**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstention » : **0**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2017

Publication : 21/12/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le dix neuf décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 15 décembre 2017 se sont réunis dans la salle de réunion du Rechastel à La Bréole 04340 Ubaye Serre-Ponçon sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, MASSE Roger, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, KLETTY Guy, BOUVET Patrick et FERRON Jean.

EXCUSES : Mmes ANDRE Michèle ayant donné pouvoir à M. Pierre MARTIN-CHARPENEL, BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, MM. BAGUE Patrice, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie et M. NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à FERRON Jean.

SECRETARE DE SEANCE : M. BOUGUYON Yvan.

Délibération n°2017/303

OBJET : REGIE « ASSAINISSEMENT USP » - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LA COMMUNE « UBAYE SERRE-PONÇON ».

Le Conseil de communauté,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-351-012, en date du 16 décembre 2016, portant fusion des communautés de communes « Vallée de l'Ubaye » (CCVU) et « Ubaye Serre-Ponçon » (CCUSP) au 1^{er} janvier 2017 et création de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » (CCVUSP) ;

VU sa délibération n°2017/108 du 13 avril 2017 approuvant la convention à intervenir avec la commune d'Ubaye Serre-Ponçon pour la mise à disposition d'un agent communal auprès de la régie « Eau et assainissement USP » de la CCVUSP du 15 avril au 31 décembre 2017 ;

CONSIDERANT qu'il convient de reconduire cette mise à disposition sur l'année 2018 afin de pouvoir assurer la compétence **assainissement** sur le territoire de la commune nouvelle « Ubaye Serre-Ponçon » ;

VU le projet de convention portant définition des conditions de mise à disposition de personnel territorial à conclure entre la commune Ubaye Serre-Ponçon et la CCVUSP ;

Sur proposition de la Présidente,
Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour la mise à disposition de **M. CHAUVET Sébastien**, Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, par la commune nouvelle « Ubaye Serre-Ponçon » à hauteur de **17.5/35ème** de son temps de travail.
- **DIT** que les crédits correspondant aux salaires et charges de cet agent seront inscrits au budget de la régie « assainissement USP » 2018.
- **AUTORISE** la Présidente à signer la convention à intervenir, qui prendra effet le **1^{er} janvier 2018** pour une durée **de deux ans** renouvelables par reconduction expresse.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme,



La Présidente,
Mme VAGINAY Sophie.